Année académique 2021 - 2022 Domaine Économique

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP116 Institutions			
Code	ECRP1B16RP116	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Anne-Julie PARQUET** (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet à l'étudiant de découvrir les institutions belges et européennes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- expliquer et de décrire le sytème politique et institutionnel belge et européen;
- expliquer un article journalistique relatif à la vie publique à l'aide des principes et connaissances abordés
- appliquer les concepts étudiés à l'actualité

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B16RP116A Institutions 24 h / 2 C

Contenu

- Principes politiques et institutionnels (courant, état de droit, hiérarchie des normes,séparation des pouvoirs, évolution de la politique et des partis politiques)
- Fonctionnement de l'état belge et ses différents niveaux de pouvoir
- Fonctionnement des principales institutions européennes

Démarches d'apprentissage

- Cours magistraux
- Exercices dirigés
- Débats/colloques (si possible)
- Activités individuelles: préparations, travaux, recherches d'informations.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des exercices dirigés se font lors de séances de présentation.
- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants sont invités à participer activement aux cours et à poser des questions lors de chaque cours ou au début du cours suivant.
- Une séance de questions/réponse est organisées lors du dernier cours, sur demande des étudiants.

Sources et références

- GERLACHE A., VANDE LANOTTE J., UYTTENDALE M., BRACKE S., GOEDERTIER G., La Belgique pour débutants, Bruges, La Charte, 2008.

- CAUCHIES J.-M., Introduction historique aux institutions belges, [syllabus du cours HIST 1260], Louvain-la-Neuve, UCL,2010-2011.La Belgique, [on line], Bruxelles, Service Public Fédéral belge, 2010, [consulté le 30 septembre 2021], disponible sur <http://www.belgium.be/fr/la_belgique/connaitre_le_pays/histoire/la_belgique_a_partir_de_1830/origine_et_essor/premiere_constitution_unitaire/>SAGESSER C., Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs, Bruxelles, CRISP, novembre 2016.

- BLAISE P., FANIEL J., SAGESSER C., Introduction à la Belgique fédérale, Bruxelles, CRISP, novembre 2014.C. Ern., De 1970 à 2014, six réformes de l'Etat : voici ce qu'il faut savoir, [online], Bouge, Les Editions de l'Avenir, 15mai 2014, [consulté le 20 septembre 2021], disponible sur < http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140515_00476441>

- MABILLE X., Nouvelle histoire politique de la Belgique, Bruxelles, CRISP, 2011.

- Textes de lois

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Présentation powerpoint et documents
- Sites Internet
- Notes de cours
- Textes de lois

Les supports et modalités opérationnelles seront postés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Évaluation continue et travaux

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).